

AVIS À LA POPULATION

RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

- COMMUNE DE GEMBOUX -

Projet de catégorie B
(projet soumis à étude d'incidences sur l'environnement)



DEMANDEUR : LCL Wallonia One SA, Rue Guillaume Fouquet, Isnes 17 à 5032 Gembloux

Communes concernées au sens du Code de l'Environnement (Art. R41-1) : Gembloux, La Bruyère, Namur, Floreffe et Jemeppe-Sur-Sambre.

OBJET : Demande de permis unique de classe 1 par la société LCL Wallonia One SA en vue de la construction et de l'exploitation de 2 éoliennes d'une puissance unitaire maximale de 6 MW sur le territoire de la commune de Gembloux, sur et près de la zone industrielle de Crealys.

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, LCL Wallonia One SA vous invite à participer à la réunion d'information organisée :
le lundi 11 décembre 2023 à 18h30 dans l'auditoire du bâtiment G2,
Centre IFAPME de Gembloux (Les Isnes)
Rue Saucin 70, 5032 Gembloux

Toute personne intéressée peut participer à cette réunion.

Cette réunion d'information a pour objectif de :

1. permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

L'étude d'incidences sur l'environnement est réalisée par le bureau d'études SERTIUS, Avenue Louise, 500 À 1050 Ixelles.

Dans un délai de **15 jours** à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, toute personne peut émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet, ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte dans l'étude d'incidences, en les adressant **par écrit** au Collège communal de Gembloux (service urbanisme - Parc d'Epinal, 2 à 5030 Gembloux - urbanisme@gembloux.be), en y indiquant ses **nom et adresse**, et en envoyant une **copie** à **LCL Wallonia One SA**.

Toute information complémentaire peut être obtenue via l'adresse électronique EoliennesLCL@encon.eu.